



Délibération n° 24 / 2023

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAÏ, M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Pascal SAMMUT (pouvoir à Mme Michelle CASSAR).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alain CHAYRIGUET.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Enfance – Jeunesse - Education - Programme Savoir Rouler à Vélo auprès d'élèves de CM2 scolarisés – Adhésion

Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à l'éducation et à la jeunesse, expose au conseil municipal :

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été initié par le Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018 avant de devenir un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives du Premier ministre en septembre 2018. Il prévoit un apprentissage en 3 étapes ou 3 « blocs » :

1. Savoir pédaler ;
2. Savoir Circuler ;
3. Savoir rouler à vélo.

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a ajouté le SRAV aux savoirs sportifs fondamentaux qui désigne « l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes susceptibles de permettre la pratique d'une activité physique ou sportive de manière autonome et en toute sécurité ».

Cette même année, le programme Génération vélo a été mis en place à destination des collectivités pour les accompagner y compris financièrement dans la mise en oeuvre du SRAV.

Le bloc 3 étant fondamental, puisqu'il « se déroule sur la voie publique et permet l'acquisition de l'autonomie à vélo aux enfants en situation réelle de circulation », un outil d'accompagnement du bloc 3 du SRAV a été élaboré par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, également en 2022, afin d'indiquer de façon claire comment l'organiser. Ce document de 40 pages précise que « l'ambition est de former l'ensemble d'une classe d'âge soit environ 800 000 enfants par an, ayant entre 6 et 11 ans, avant l'entrée au collège. »

Dès l'année scolaire 2021/2022, Montpellier Méditerranée Métropole a mis à disposition des 31 communes un fonds de subvention de près de 120 000 € pour les aider à mettre en oeuvre le Savoir Rouler à Vélo sur leur territoire avec un premier objectif de délivrer 1 500 attestations à des élèves de

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 24/2023

Objet : Enfance – Jeunesse - Education - Programme Savoir Rouler à Vélo auprès d'élèves de CM2 scolarisés – Adhésion

CM2, soit 30 % des effectifs. Au bout d'un an, le bilan est particulièrement encourageant puisqu'en décembre 2022 plus de 1 300 élèves ont pu bénéficier de cet apprentissage.

Il paraissait nécessaire que cet apprentissage en lien avec l'école primaire soit mis en œuvre par les communes, au plus près des besoins des élèves (leurs trajets), des réalités de terrain et des structures parfois très localisées et ancrées sur le territoire communal.

La présente délibération a pour objet de renouveler la convention et de l'actualiser en y intégrant :

- La possibilité pour les communes de bénéficier de nouvelles aides en matière d'accompagnement, de formation et de financement issus du Programme Génération vélo ;
- Les modalités pratiques pour l'attribution des deux sources de financement (notamment afin que leur total ne dépasse pas 100 % de subvention) ;
- Des précisions sur la façon d'organiser le bloc 3, sur la base du document ministériel.

Pour ce qui concerne le calcul du montant plafond de la subvention de la Métropole, afin de permettre une montée en puissance jusqu'à la généralisation du dispositif à l'ensemble des communes, il est proposé de garder les mêmes modalités de calcul que lors de la première année de lancement du dispositif. S'ajoutant de façon complémentaire au financement du programme génération vélo, l'effet levier attendu sera encore plus important.

Un pourcentage de 30 % sera donc appliqué aux effectifs d'enfants scolarisés dans la commune, multiplié par le prix moyen observé sur le département, de 80 €, donnant un plafond indiqué, pour chaque commune ; soit un total de 4 959 élèves et de 119 016 €.

Dans ce nouveau contexte et grâce à la dynamique déjà enclenchée sur le territoire de la Métropole, le SRAV pourra dans les toutes prochaines années bénéficier à tous les enfants des 31 communes de la Métropole avant leur entrée au collège.

En insistant sur la qualité du bloc 3, la Métropole met le maximum de chances de son côté pour donner envie aux nouvelles générations d'adopter le réflexe vélo et qu'ils puissent déjà profiter des bienfaits du déplacement à vélo en toute autonomie et en sécurité, pour leur santé, leur concentration à l'école et leur sociabilité ainsi que pour la bonne humeur et la confiance en soi que le déplacement à vélo procure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENOUVELE L'ADHESION** au dispositif Savoir Rouler à Vélo pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante avec Montpellier Méditerranée Métropole ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 21 juin 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN